

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20190909-014

du 09 septembre 2019

n°014

page 1/3

**EXTRAIT:****GRAND  
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 23 )** : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M. DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND**POUVOIRS ( 1 )** : M. PICHON donne pouvoir à M. DAGUISÉ**EXCUSES ( 1 )** : M. BARBOT

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Collection du musée - Acquisitions, dons et demande de subvention**

Les collections des musées de Châtellerault s'enrichissent régulièrement de nouvelles pièces au moyen de dons et d'acquisitions faisant l'objet d'une réflexion scientifique et soumises à l'avis de la Commission scientifique régionale d'acquisitions Nouvelle Aquitaine. Le tirage photographique représentant l'équipe du cabaret du Chat Noir lui a été soumis le 5 février 2019 et l'ensemble des autres dossiers, le 4 juillet 2019.

Un avis favorable de la commission permet l'inscription à l'inventaire du musée.

Outre les dons listés en annexe, les collections seront enrichies d'acquisitions qui peuvent être subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Nouvelle Aquitaine sur le budget 2019 du FRAM (Fonds régional d'acquisitions pour les musées).

La DRAC ayant actualisé ses bases d'intervention financière, le montant de sa subvention passe de 740 euros à 1850 euros. Il convient donc d'abroger la délibération du 8 juillet 2019, et de proposer une nouvelle délibération définissant ce montant selon le budget prévisionnel suivant :

Opération	Dépenses € T.T.C.	Recettes € T.T.C.	
Tirage photographique noir et blanc aristotype <i>La troupe du Chat Noir en 1895</i>	1 700	Grand Châtellerault	1 850
Trois pièces de métrologie provenant de la Manufacture d'armes de Châtellerault	2 000	FRAM 850	1
<b>TOTAL</b>	<b>3 700</b>		<b>3 700</b>

\* \* \* \* \*

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20190909-014****du 09 septembre 2019****n°014****page 2/3**

**VU** la délibération n° 2 du 19 novembre 2018 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment le musée Auto Moto Vélo (y compris les collections Sully),

**VU** l'article 3. III.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°008 du 8 juillet 2019 : Collection du musée – Acquisitions, dons et demande de subvention,

**CONSIDERANT** que ces acquisitions permettent de compléter judicieusement les collections des musées de Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable aux dons dont la liste est annexée,
- de les affecter aux collections des musées conformément à l'avis scientifique des Commissions d'acquisition Nouvelle Aquitaine,
- de solliciter l'aide financière du FRAM suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Opération	Dépenses € T.T.C.	Recettes € T.T.C.	
Tirage photographique noir et blanc aristotype <i>La troupe du Chat Noir en 1895</i>	1 700	Grand Châtellerault	1 850
Trois pièces de métrologie provenant de la Manufacture d'armes de Châtellerault	2 000	FRAM 850	1
<b>TOTAL</b>	<b>3 700</b>		<b>3 700</b>

- d'abroger la délibération n°008 du 8 juillet 2019,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :